

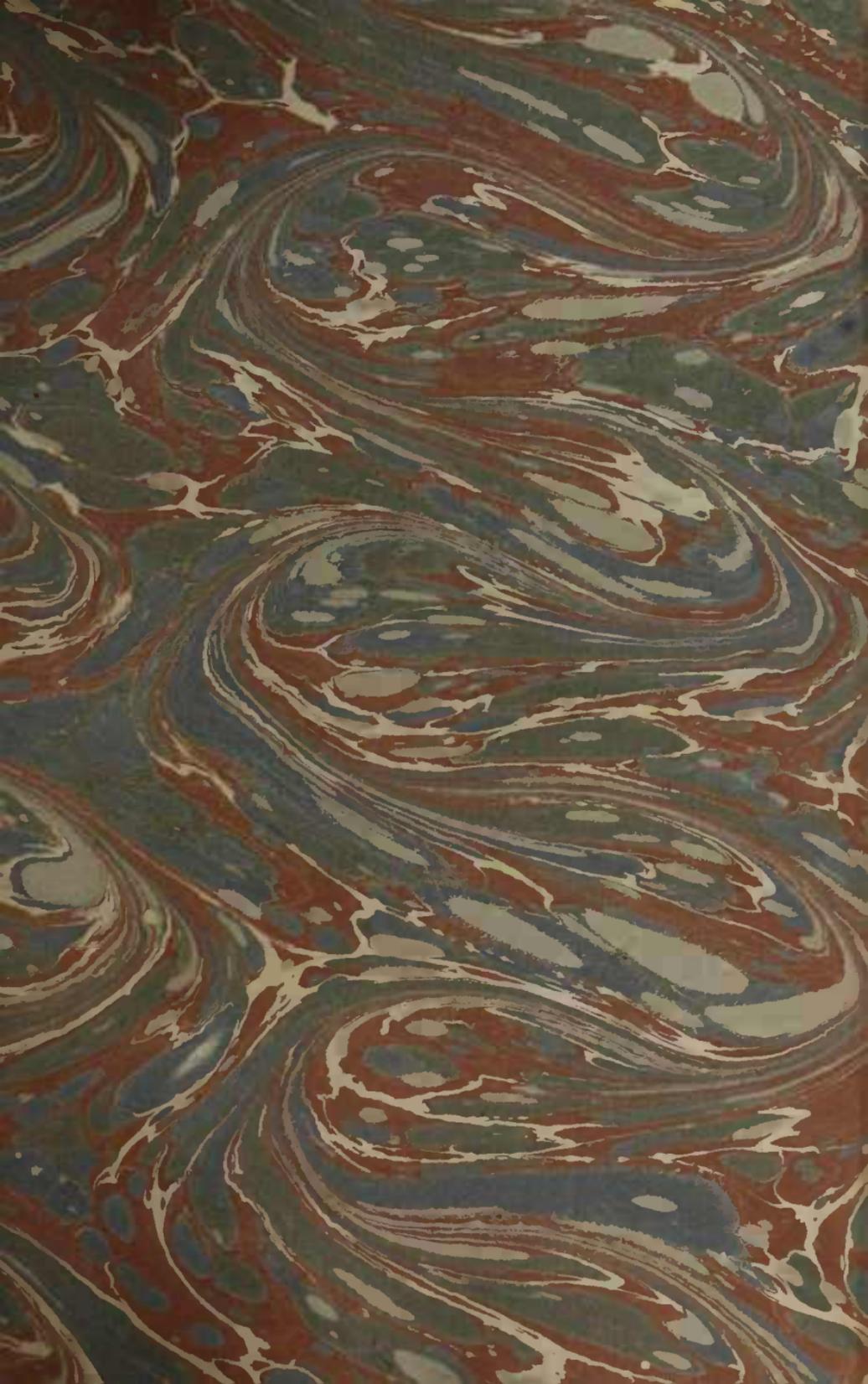




LE VALTE  
DES LIVRES  
CONSOLE DE  
TOUTES LES REALITES  
DOU LOUVRESSES...

EX LIBRIS  
ALFREDO PUJOL

1924





# **LE DROIT AU MEURTRE**

## Du même auteur

---

### CAMÕES E OS LUSIADAS

Étude sur la vie du poète et la nature du poème. 1 v.  
in-8°.

---

L'auteur prie les personnes qui voudront bien s'occuper de cette lettre d'avoir l'obligeance de lui communiquer leurs écrits, en les lui adressant, à Rio de Janeiro, (Brésil, voie de Bordeaux).

---

On appelle l'attention du lecteur sur l'*errata* qui se trouve à la fin.

---

Typ. *Franco Americana*, rue d'Ajuda n. 18.—1872

JOAQUIM NABUCO

---

# LE DROIT AU MEURTRE

LETTRE

A

M. Ernest Renan

SUR

L'HOMME-FEMME

---

RIO DE JANEIRO

B. L. GARNIER

Libraire-éditeur de l'Institut

69 — RUE D'OUVIDOR — 69



# LE DROIT AU MEURTRE

---

A

Monsieur Ernest Renan

---

MONSIEUR \*,

J'ai l'honneur, et j'en ressens le plus grand plaisir, de m'adresser à vous. Je suis un brésilien qui n'a jamais été en Europe et qui se ménage la consolation de ne voir la France et Paris que le jour où ils seront tout à fait guéris de leurs glorieuses blessures. C'est sans doute une grande hardiesse pour un *cisatlantique* que d'écrire votre

---

\* Alexandre Dumas fils, *L'Homme-Femme*. — Henry d'Iderville, *L'Homme qui tue et l'Homme qui pardonne*. — Émile de Girardin, *L'Homme et la Femme*. — *La Femme-Homme*, réponse d'une femme.

charmante langue, surtout de l'écrire à vous ; je vous en demanderais pardon, si je ne vous connaissais pas.

Oui, monsieur, je vous sais très-fin critique, et j'ai vu dans vos livres combien de fois vous recherchez l'idée sous une grossière expression, ce qui ne m'étonne pas dans un savant comme vous, mais dans l'artiste que vous êtes, passionné de la forme. Je vous ai dit que je vous connaissais ; oui, je vous connais si l'auteur est l'homme, et si ce que vous dites, c'est ce que vous sentez. D'ailleurs je suis parfaitement rassuré sur votre sincérité littéraire. Vauvenargues a dit : « les grandes pensées viennent du cœur. » Ah ! si vous étiez un autre que celui que vos livres nous montrent ; si cet amour naïf de l'idéal n'était qu'une fleur de rhétorique, et fleur cueillie très-loin, sur le sol même où elle a mieux fleuri ; ah ! monsieur, quel mal vous auriez fait aux fortes

pensées, aux nobles sentiments, à la religion enfin ! Tout ne serait donc qu'enchantement, que rêve ! Le pays de l'idéal ne serait même pas habité par ceux qui en parlent le langage !

Vous voyez déjà un des défauts de ma pauvre manière d'écrire ; je m'abandonne trop aux détails. Mais avec vous on peut bien suivre son imagination, et quand on a vingt-trois ans on peut aussi abuser de ce droit à l'indulgence que le mot de Jésus a donné à la jeunesse.

Laissez-moi vous dire quel est le sujet de la présente démarche. M. Alexandre Dumas fils a promulgué une loi contre la femme ; j'en appelle à vous.

Vous n'avez pas le droit de vous taire, vous et vos égaux, quand la moitié de l'humanité, celle qui la produit tout entière, est mise au ban de la loi ; vous n'avez pas le droit de vous taire, vous, monsieur, quand

on invoque la loi de Moïse et la loi du Christ pour les inscrire dans la préface de ce nouveau commandement : *tue-la*.

Nous avons reçu au Brésil le livre du brillant écrivain presque en même temps que la nouvelle de l'éclatant emprunt de M. Thiers. Vous voyez que des signes de rajeunissement et de vitalité peuvent venir ensemble avec des paroles de sécheresse et de mort. La nouvelle de l'emprunt et celle de la prochaine et miraculeuse libération du territoire (le mot *miraculeuse* n'a rien d'inacceptable pour vous qui croyez à la mission providentielle des peuples) firent oublier pendant quelque temps l'étincelante brochure de M. Dumas fils. Mais aussitôt après tous recherchèrent avec la plus grande avidité un livre né célèbre. *L'Homme-Femme* semblait devoir être une revanche, et nous nous attendions à un pamphlet-évangile (laissez passer ce trait d'union, il n'est que

trop de mode de concilier l'antithèse). La brochure pourtant dépassa l'attente générale ; au lieu du cri de guerre on entendit le cri de meurtre, *Væ victis !* retentir, tout de suite après un brutal assassinat, contre la femme, l'éternelle vaincue.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux les armes du combat littéraire, qui vient de passionner les esprits en ravivant une question que l'on croyait vidée. Cela vous montre que de ce côté de l'océan il y a des esprits qui s'intéressent à la marche des idées et des faits en France et qui lisent vos journaux, sans doute avec plus de curiosité que vous ne le faites vous-même. Le Brésil a le malheur d'être mal jugé en Europe ; c'est qu'il a sur son sol l'esclavage. Mais vous reconnaîtrez à la longue, par les efforts que nous faisons et que nous ne cesserons de faire pour nous en délivrer, que la génération d'aujourd'hui ne méritait

pas un si lourd et si honteux héritage. Au Brésil, je vous disais, on suit avec anxiété le développement actuel de la destinée de la France. Rien de ce qui peut décider de son avenir ne nous paraît indifférent ni étranger, et nous cherchons tous dans les livres beaucoup lus et qui deviennent vite célèbres chez vous l'histoire de votre caractère et de votre conscience. Or, il nous est très-douloureux de voir qu'ils oscillent et qu'ils descendent quelquefois au dessous de leur niveau traditionnel. En des temps vulgaires, cet abaissement peut être sans danger, mais en des temps exceptionnels, de redressement et d'organisation, il faut que le pays soit dans sa plénitude morale. Eh bien ! pour nous autres qui jugeons avec ce calme et cet intérêt les affaires de votre pays, chaque livre qui nous arrive, prôné par votre presse, dévoré par vos lecteurs, est un sujet d'observation et d'étude ; nous le méditons pour

en dégager les signes du temps et l'état des esprits. Certainement nous sommes sensibles aux beautés littéraires, au talent polémique, aux charmes de la forme et de l'imagination; mais le cœur a d'autres exigences que l'esprit, et ce qui est brillant peut bien être fatal. Un ouvrage, qui fasse le plus grand honneur au talent de votre pays, peut nous faire douter de sa conscience !

Le petit livre de M. Alexandre Dumas fils donne plus que tout autre raison à cette observation ; rien n'est plus ciselé, ni plus artistique que sa prose pleine de verve ; mais son talent est comme une jolie femme qui ne se pare de toute sa beauté que pour le péché. Son livre est cette corbeille pleine de figes et de fleurs, au fond de laquelle se trouvait l'aspic de Cléopâtre.

Étudions le livre, puisqu'il nous arrive comme exemple.

Je pense que l'écrivain a commis, avec ce petit volume, une faute qu'on peut appeler un *crime littéraire*. Cette sorte de crimes ont le privilège de varier de gravité selon la responsabilité de l'auteur. Tout ce qui atténue les autres délits, devient pour ceux-ci une aggravation et la criminalité en est d'autant plus grande qu'il semble y avoir, ou qu'il y a, plus de logique, de passion, de clarté et d'éloquence dans l'œuvre. Oui, l'homme de talent a pour le crime de propager et de répandre un mauvais principe une tout autre responsabilité que celle de l'homme vulgaire ; la raison en est simple : presque toujours l'un crée ce que l'autre répète.

Laissons de côté les contradictions fatalistes de l'essai de M. Dumas fils sur la femme et arrivons à l'épilogue. Il y a là un conseil qui a dû faire frémir en France bien des personnes. Lisons une fois encore cette dernière page ; je ne veux pas, en la résu-

mant, décolorer sa riche parure, ni en affaiblir la terrible impression. L'écrivain s'adresse à un fils imaginaire :

« Et maintenant, si malgré tes précautions, tes renseignements, ta connaissance des hommes et des choses, ta vertu, ta patience et ta bonté, si tu as été trompé par des apparences ou des duplicités ; si tu as associé à ta vie une créature indigne de toi ; si, après avoir vainement essayé d'en faire l'épouse qu'elle doit être, tu n'as pu la sauver par la maternité, cette rédemption terrestre de son sexe ; si, ne voulant plus t'écouter, ni comme époux, ni comme père, ni comme ami, ni comme maître, non seulement elle abandonne tes enfants, mais va, avec le premier venu, en appeler d'autres à la vie, lesquels continueront sa race maudite en ce monde ; si rien ne peut l'empêcher de prosti-

« tuer ton nom avec son corps ; si elle  
« te limite dans ton mouvement humain ;  
« si elle t'arrête dans ton action divine ;  
« si la loi qui s'est donné le droit de  
« lier s'est interdit celui de délier et se  
« déclare impuissante, déclare-toi person-  
« nellement, au nom de ton Maître, le juge  
« et l'exécuteur de cette créature. Ce n'est  
« pas la femme, ce n'est même pas une  
« femme ; elle n'est pas dans la concep-  
« tion divine, elle est purement animale ;  
« c'est la guenon du pays de Nod, c'est la  
« femelle de Caïn ; — tue-la ! »

Voilà dans toute sa crudité la solution que donne l'écrivain à la question de l'adultère. Il nous avait dit au commencement de son pamphlet qu'il n'attendait qu'un prétexte pour dire « *son mot* » ; ce mot il le garde, comme un secret, jusqu'au moment de se séparer du lecteur, et c'est le

dernier qu'il lui dise. Ah ! L'auteur s'y connaît bien : un tel mot, s'il était écrit sur la première page du livre, il en éloignerait tout le monde ; mais il est au bout de tant de phrases cadencées que l'on est obligé de l'avalier comme un poison, caché au fond d'une coupe enivrante.

« *Tue-la !* » ce mot m'arrête. Quelles raisons avons-nous pour ne pas envelopper l'illustre écrivain dans une terrible complicité, — celle de tout homicide que l'homme désormais commettra sur sa femme ? Il n'y en a qu'une seule, et la voici : M. Dumas n'a pas donné ce conseil à son fils, à un fils qu'il eût besoin de nourrir moralement et de jeter armé de forts principes et de loyaux sentiments dans la mêlée de la vie. Il n'a dit ce mot à personne, ou il l'a dit à un être qui n'existe pas, sûr qu'il était que nul autre ne prendrait son conseil et qu'il en serait quitte pour un long retentissement.

Non. M. Dumas, quoi qu'il en dise, ne mettrait pas sa vie intime en accord avec un tel conseil, et il n'est pour cela ni un *hypocrite* ni un *maniaque*. Dans son esprit il a recherché la solution la plus logique d'une crise morale, la solution absolue, et, croyant l'avoir trouvée, il l'a mise en avant; mais son cœur aurait dans un cas semblable une tout autre inspiration. Laissons pourtant de côté la sincérité plus ou moins grande d'une parole si solennelle et reprenons le livre tel qu'il est.

M. Alexandre Dumas fils est peut-être le plus avancé représentant d'une école, dont je ne veux pas apprécier la valeur morale, dont j'oublierai l'influence sociale, mais que je dois dessiner dans son individualité littéraire. Le propre de cette école est de vivre hors de son temps. C'est bien vrai qu'elle en explore les plus subtiles, comme les plus bas produits, mais elle tient à l'initiation

et jette ses racines dans l'inconnu. Rien de ce qui existe, rien de ce qui est, ne gêne ces précurseurs, qui écrivent comme ils pensent, hors de toute règle, par un art tout à fait subjectif. Je n'accuse pas cette absolue indépendance de la moderne école, je la constate ; elle se distingue des autres par une aveugle confiance en son infailibilité personnelle. Et que pouvons-nous leur dire, aux hommes de cette école, si le tribunal qu'ils respectent n'est pas celui des contemporains, mais l'avenir, dont ils se croient les devanciers et dès-lors les représentants ? Ils sont donc, pour le moment, leurs propres juges.

N'ayant pas son point d'appui dans notre temps, cette école a dans son sein des personnes qui veulent inventer l'avenir, d'autres qui veulent ressusciter le passé. M. Dumas fils, que j'avais pris pour un utopiste, pour un précurseur, n'est qu'un *traditionniste*.

Sa société, il ne la bâtit pas d'abord en son esprit, comme les cités idéales des grands maîtres du rêve ; il la fait sortir de dessous la terre, comme Pompéi, en fouillant le sol aride où dort le peuple de Moïse.

Un écrivain peut bien être sans préjugé, quoique sous ce nom-là on immole de très-bons sentiments, en risquant de ternir la poésie de toutes choses, et quoique un maître, que je ne vous citerai pas, ait dit « que l'homme absolument sans préjugé serait impuissant. » Car, c'est presque sûre la maille de la société, si elle est tissée de principes, elle ne tient que par des préjugés très-vieux et paraissant éternels même au philosophe. L'écrivain, qui s'affranchit si pleinement des croyances naïves et des sentiments spontanés de son temps, et qui a une si complète exemption d'esprit, peut paraître le citoyen d'un monde idéal, plongé dans une clarté naissante d'avenir

qui pour moi est tout simplement de l'ombre. Mais si celui-là peut être nommé un précurseur, comme M. de Girardin, M. Dumas fils ne le peut pas ; il pense précéder son siècle, mais, au fait, il n'est qu'un bon et croyant juif du temps du Sinaï. Le *Deutéronome* vaut peut-être mieux que le *Code civil*, mais aussi il est de beaucoup son aîné. C'est la seconde accusation que je ferai au livre de M. Dumas fils : il veut être un livre d'initiation, un livre de découverte et il est un livre de réminiscence. Son Amérique s'appelait déjà Chanaan.

Oui, c'est une leçon de mosaïsme que nous avons reçue dans ce commentaire animé du *Pentateuque*. L'idéal de famille et de solidarité morale que l'auteur nous offre n'a que l'originalité de son talent. La forme pourtant, condition très-importante de la beauté, harmonie du vrai, n'a

pas pour ceux qui la percent et cherchent dessous une entière valeur, si au fond on n'aperçoit que de l'imagination, de la mémoire et de la musique. Or, que voyons-nous sous les draperies orientales au sein desquelles M. Dumas a caché son idée ?

Dès l'âge le plus reculé il y a eu des maris trompés et des femmes tuées par eux. Les mœurs ont accepté cette solution de l'adultère comme de date immémoriale. Ne voyions-nous pas ici, voilà cinq ou six ans, un mari tuer sa femme et la société se taire ? Qu'est-ce que cela voulait dire ? Cela voulait dire que *la tuer* était un droit acquis (un droit dans la vulgaire et basse acception du mot, comme l'on dit que l'esclavage est un vieux droit), et dont l'homme faisait usage de temps en temps pour qu'il n'y eût point de prescription.

La loi de Moïse a condamné la femme

infidèle à être lapidée hors des portes de la cité. Entre cette loi et celle de M. Dumas fils il y a une différence. Le grand législateur ne donnait qu'au peuple le droit de tuer ; c'était une peine sans équité, mais c'était la justice. M. Dumas fils donne au mari le droit d'apprécier les preuves, il en fait le juge et l'exécuteur de son propre arrêt ; c'est le meurtre.

A chaque page du livre on rencontre un souvenir de la poésie biblique. Cette théorie de l'hérédité n'est-elle pas un composé des découvertes de Darwin et du fatalisme juif, une impression de la loi mosaïque de solidarité entre les pères et les enfants jusqu'à la cinquième génération ?

Et M. Dumas fils a cru faire du nouveau ; mais non ! quand il nie l'égalité humaine et l'unité de la souche commune ; quand il proclame la bâtardise de la femme coupable ; quand il découvre des fatalités de sang et

de naissance, que pourtant il punit, comme si dans la machine il y avait une responsabilité; quand il promulgue enfin son dernier commandement, il ne nous dévoile pas l'avenir, l'avenir n'est pas si aisément pénétrable ! il ne fait que se cramponner à un passé mort, dont les débris lui semblent les aérolithes d'un monde nouveau, et dont il prend la lucur blafarde, à laquelle l'humanité a tourné le dos il y aura bientôt vingt siècles, pour une aurore !

C'est une découverte singulière à laquelle on était bien loin de songer que les comédies de M. Alexandre Dumas fussent l'œuvre d'un ancien d'Israël, qui ne demandait pas mieux que de vivre dans une telle société, malgré la manne de tous les jours. Qui donc aurait deviné, il y a un an, un tel victime — prêt à lapider l'innocente Suzanne — dans l'aimable et passionné historien de *Marguerite Gautier* ?

C'est vrai que nous avons lu avec un mélange de plaisir et de chagrin l'*Affaire Clémenceau* ; mais dans ce livre on n'a vu que la défense éloquente d'un homme coupable, et nous avons été d'autant plus trompés qu'il avait tout à fait les allures d'un mémoire ou d'une plaidoirie destinée à adoucir le cœur des juges. Je suis avocat, monsieur, (je puis l'avouer spontanément, car dans mon pays on n'a pas dit autant de mal de notre classe que chez vous) et je sais que devant un tribunal on ne s'épargne aucun effort pour obtenir l'acquiescement d'un client. J'ai donc pensé que l'*Affaire Clémenceau* était plutôt l'excuse d'un fait que le baptême d'un nouveau principe et l'institution d'un huitième sacrement.

Dans ce livre trop lu et qui a fait beaucoup de mal à l'esprit des maris et des juges, la femme était avilie à l'infini. C'était

la Messaline, toujours *lassata sed non satiata*. Car M. Dumas fils a besoin de porter la femme à l'extrême limite de la brute, de l'écraser sous sa physiologie, de nous raconter l'histoire de ses nerfs et de son tempérament, d'en faire un corps sans âme, pour arriver à dire à l'homme : « ce n'est même pas une femme, tue-la ». Et il a raison. S'il faisait autrement ; s'il nous dessinait le type vrai ; s'il nous montrait tant de beauté et de bonté, luttant seule pendant des années, cédant une minute on ne sait pas trop pourquoi et s'affaissant à jamais dans ses pleurs ; s'il nous montrait la femme, et non pas la femelle ; ah ! elle serait toute autre, et bien plus retentissante, l'indignation soulevée par ce cri de mort poussé contre un être fragile, beau, dévoué, sans appui et sans défense, porté à l'amour sans bornes et prêt à une éternelle expiation !

L'impression pourtant produite par l'*Af-*

*faire Clémenceau* ne nous laissait pas prévoir *l'Homme-Femme*. Le fait élevé au rang de loi, l'excuse faite devoir, le meurtre honoré et devenu droit ; voilà franchement ce que l'on ne pouvait pas attendre. Quelques-uns allaient même jusqu'à penser que le nouveau livre de M. Dumas serait un acte de courageuse récipiscence, une glorieuse palinodie ! quand on le vit franchir l'énorme distance, non pas douteux, soucieux, craintif, prêt à demander pardon aux consciences qu'il allait heurter dans sa nouvelle route, mais qui plus est, leste, sûr de son fait, dédaigneux, et nous menaçant de faire comme Pilate si nous ne quittions pas « nos vieux errements à l'endroit du féminin. » Eh bien ! que M. Dumas se lave les mains ! son concours, tout puissant qu'il est, et je le dis sincèrement, n'est pas indispensable à l'œuvre de tous ; la société se passe de n'importe-

quelle complicité. L'humanité, comme sa planète, marche toujours.

Mais, monsieur, ce n'est pas seulement la loi de Moïse que l'on invoque pour en orner le triomphe de ce nouvel *imperator*, le mari-exécuteur. On y veut aussi celle de Jésus. Or vous savez mieux que personne la pensée de l'Homme-Dieu sur une telle question.

Si cette pauvre et courageuse victime, Madame... faut-il encore attacher à sa mémoire la flétrissure de ce nom du Bourg? Madame Mac Leod, prise sur le fait, était conduite à la place du Temple, et si le moderne peuple d'Israël, armé de pierres, venait pour la lapider... vous savez bien, monsieur, que Jésus n'aurait ni deux poids ni deux mesures. Le Divin Maître ferait toujours ce qu'il avait déjà fait une fois. Il se mettrait à écrire sur le sable, à dessiner peut-être l'ébauche de sa cité idéale,

de ce royaume de Dieu, qu'il avait promis aux enfants, aux femmes, aux humbles et dans lequel il n'y aurait point de crime. Si le peuple le pressait pour savoir son opinion et si les prêtres le tentaient pour l'accuser, il ne craindrait pas de se mettre en contradiction avec les pharisiens, les préjugés et la loi de Moïse, mais il relèverait sa belle tête, et de son regard doux et de son sourire plein d'une bienveillance surhumaine, il redirait au peuple : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Celui-là, il ne s'est pas trouvé à Jérusalem : sans doute le trouverait-on à Paris ! Mais remarquez, monsieur, que les complices que Jésus excluait de ce droit étaient tous ceux qui une fois dans leur vie, n'importe l'âge ni les circonstances, auraient péché. Or, dans la morale de la Bible vous savez que c'est écrit : « Quiconque aura convoité la femme

« d'autrui a déjà commis l'adultère avec  
« elle dans son cœur. »

Combien sont-ils libres de toute faute de ce genre, qui puissent dire : « Je n'ai  
« péché ni par pensées, ni par paroles, ni  
« par actions ? » Certainement il y en a,  
il y a eu Loth à Sodome ; mais ceux-là,  
les purs, les agneaux, après que les autres  
seraient sortis, en commençant par les  
vieillards, ils diraient à la femme infidèle  
comme Jésus :

« — Femme, où sont-ils ceux qui vous  
« accusaient ? Personne ne vous a-t-il con-  
« damnée ?

« — Non, Seigneur.

« — Moi, je ne vous condamnerai pas non  
plus. Allez-vous-en et à l'avenir ne péchez  
plus. »

Voyons, monsieur, puisque nous sommes  
déjà au cœur du livre, les fantaisies que

l'écrivain y a semées pour éblouir l'imagination du lecteur.

Une de celles-là est la « grande lutte, la lutte éternelle du masculin et du féminin. » Mais existe-t-elle, cette lutte, ailleurs que dans les pages de l'*Homme-Femme*? La contemple-t-on d'autre part que de dessous le châtaignier de Seignelay?

Si nous descendons dans la nature pour y chercher le mystère des sexes, nous y voyons une pensée d'union, ou plutôt d'unité, et une autre d'infinité. Ils ne sont que les conditions physiques de la reproduction des individus. Ils vont ensemble comme les différentes parties d'une machine ; ils s'attirent l'un et l'autre et se fondent dans l'œuvre commune — spontanément, c'est-à-dire sollicités par leurs désirs, — fatalement, c'est-à-dire condamnés par leur nature. Tant que l'on regarde la pure animalité on ne se fait point d'illusion sur la finalité

des sexes. Qui donc a jamais prétendu que la chatte fût formée de la côte d'un chat pour être son aide en ce monde, ou que Dieu ayant vu que le cheval était seul lui créât la jument ?

Mais si l'on monte dans l'échelle zoologique, si l'on arrive à l'homme, quelle transformation, quelle révolution ! Partout et dans toutes les espèces, le mâle et la femelle ont été créés le même jour, et conçus dans la même pensée ; pour l'espèce humaine le cas est différent. L'homme a été mis seul sur la terre. En prenant, dans sa royauté morale, possession de son domaine, il se sentit accablé de sa solitude, sa vanité ne lui laissant jouir de rien sans être vu ; c'est alors que Dieu lui donna un complément dans la femme. Ainsi elle a été faite pour lui, pour concevoir ses enfants, égayer son isolement, recevoir sa loi, être la

vassale de sa royauté, et voilà tout. C'est singulier, mais c'est vrai.

Voilà, monsieur, la source du droit de suzeraineté de l'homme ; voilà l'inégalité de la création de deux individus de la même espèce introduite dans la science. C'est que le droit et la science, comme la religion et la poésie, ont toujours été dans les mains des hommes, — philosophes, poètes, révélateurs ou penseurs — mais tous hommes, imbus tous de l'orgueil masculin !

Non, elle n'existe pas, la lutte des sexes, on ne voit que leur harmonie ; par elle les espèces se reproduisent, se perfectionnent sans cesse et se transforment ; par elle la vie se perpétue sur notre planète. Or, cette lutte qui n'existe pas dans la nature, existe-t-elle dans la société ? Là où commence la raison, finit-elle l'harmonie ? Joli privilège celui-là ! Beaux fruits ceux de la liberté et de l'intelligence !

Mais non, monsieur, la vérité telle que l'histoire nous l'apprend la voici.

La loi ayant été jusqu'à ce jour le droit de l'homme, la femme n'a jamais été traitée par lui sur le pied de l'égalité. C'est bien vrai que cette idée de droit, que l'on appelle naturel, absolu, imprescriptible *et cætera*, ne lui a jamais été appliquée. De cette captivité pourtant la femme n'a presque pas eu conscience, et même dans les maisons despotiques de l'Orient quelquefois elle s'est sentie maîtresse. Mères, filles, épouses, sœurs des hommes, elles sont toujours faciles à pardonner, et aucune pensée de haine n'a empoisonné leur cœur. Et la lutte du féminin et du masculin commencerait la nuit des noces, au lit de la jeune fiancée ! La femme est trop liée à l'homme, par ses entrailles et son amour, pour lui déclarer la guerre. La famille n'est le théâtre d'aucune rivalité qui doive abou-

tir à une défaite. Il faut bien faire de la femme socialement un être aussi complet que l'homme, mais moralement ils sont égaux, et si entre eux il y a quelque chose qui semble devoir toujours durer, ce n'est pas, du côté d'elle du moins, la division par la haine, mais la communion par l'amour.

Permettez-moi, monsieur, de dire quelques mots sur le classement-Dumas, — femmes de *temple*, de *foyer* et de *rue*.

Je commence par écarter les femmes de *temple*; elles ne sont dans la société, et moins encore dans la nature, que des *non-valeurs*.

Quelques-unes en sont des jeunes filles destinées à être épouses et mères, et qui demeurent à mi-chemin, parce que la mort les surprend dans leurs rêves, dans cette illusion, dont le plus grand des poètes modernes, Camoës, a dit : « illusion d'âme contente et aveugle que la Fortune ne laisse

guère durer \* ». La plupart en sont des jeunes personnes à l'état de transition et qui doivent en sortir par le mariage ou par la séduction. Appelons cet état des femmes *qui ne savent pas* — l'enfance —, et étudions les deux types de la femme utilisée ou initiée par l'homme : la femme de *temple* et celle de *rue*.

M. Dumas fils place au même rang la femme infidèle et la femme publique. Pour cet illustre physiologiste le dévouement, l'amour, l'oubli de soi, le sacrifice, font dans ce qu'il appelle son *algèbre* une équation avec la cupidité, l'incontinence et l'absence de toute pudeur.

Il est dur d'entendre un pareil langage qui ne monte pas du cœur et n'est que l'épanouissement de quelques fleurs aigres

---

\* N'aquelle engano d'alma ledo e cego  
Que a fortuna não deixa durar muito.

qui se mêlent à une végétation balsamique. Les grands esprits, comme un vin généreux, ont quelquefois de la lie ; la science est d'attendre qu'elle aille au fond.

Voyons une de ces femmes que M. Dumas place hors de la conception divine.

Mademoiselle A... était une adorable enfant ; elle avait des préjugés, des superstitions, des craintes et des dévotions qui la faisaient passer devant quelques esprits forts pour une ignorante, abrutié par le prêtre, le confessionnal et la *Vie des Saints*, et qui en faisaient en définitive un petit être charmant, doux, religieux et naïf. Un jour, il arrive devant cette jeune personne un monsieur, qui veut l'épouser parce qu'il est criblé de dettes, et que le père de A... reçoit comme gendre parce qu'il a un grand nom, c'est-à-dire un nom que son quatrième ou cinquième aïeul lui défendrait de porter s'il avait le malheur

de pressentir de son lit de mort la naissance d'un tel héritier.

Le sieur Y..., après qu'il épouse la jeune A..., rentre dans sa maison avec la dot de sa femme, et reprend une par une ses anciennes habitudes. Il commence par imposer à une jeune femme craintive et recueillie la société de ses maitresses, et, ce qui pis est, la société de ses amis. Brillant de manières et grossier de sentiments; empressé envers tout le monde et impoli avec sa femme; avare à la maison d'un argent qui n'est pas à lui et que pourtant il perd au jeu d'un air insouciant; ne rentrant que le soir épuisé de fatigue, harassé par les emportements et les émotions de la journée, quand il rentre; cet homme arrive à changer le moral de la chaste et douce créature qu'il a reçue devant Dieu.

Voyant un jour que le mariage n'était un couvent que pour elle, sentant que son

mari ne devait pas être libre d'un joug qui l'écrasait, Madame Y... prit l'exemple des femmes qui avaient parmi les hommes la même situation dont son mari jouissait envers les femmes. Et la voilà, cette adorable enfant, sans trop savoir comment, entourée, flattée, devinée dans ses pensées, adorée par tout ce monde que son air d'innocence avait d'abord découragé. Il vient un instant où elle commence à sentir ce qu'elle n'avait encore éprouvé. C'est l'amour, cette fatalité du cœur, qui lui arrive, hélas ! après le mariage, et dont elle ne sent le parfum et l'enivrement que le jour où elle ne peut plus s'y jeter, les lèvres avides, le sein tremblant, pour boire et étancher sa soif dévorante ! C'est la *crise*, la terrible crise, dont plusieurs sortent le cœur meurtri et la tunique blanche, mais où aussi la plupart perdent, après un bonheur éphémère et des rapides éblouissements, la sécurité et la paix !

Eh bien ! cette femme qui lutte, mais qui un jour fléchit sans méditation, est pour le publiciste du *masculin* irrité un être bas dont la conscience et la pudeur se sont volatilisées subitement.

C'est vrai que cette femme a commis une bien grande faute ; mais qu'avait-on fait pour la lui épargner et devant qui en est-elle responsable ?

Devant le mari ? Non, elle n'a aucun devoir envers un homme qui agit toujours contre le sien.

Devant ses enfants ? Si elle n'en a pas !  
Devant la société ?

Placée dans la société à un rang bien inférieur à celui de l'homme, privée de tout droit d'intervenir dans la vie commune, subissant les lois qu'on fait pour elle sans y prendre part, la femme ne peut avoir ce haut sentiment de solidarité qui lie les hommes par la vertu et par le bien

au but social. Que fait-elle, la société, pour donner à la femme le sentiment de sa valeur, pour l'attirer à l'œuvre commune, pour l'enchaîner au bien plutôt par la conscience que par la contrainte? Rien; elle la traite en mineure, elle l'assimile à l'enfant et au fou, ce qui veut dire qu'elle n'entend pas lui confier sa morale ni son honneur à garder. Et un jour cette société arrive devant la femme et lui dit: « tu portes atteinte au mariage par ton exemple, tu violes la morale publique; » et la femme de lui répondre: « suis-je, moi, la gardienne de la société? Est-ce que je comprends quelque chose à cette métaphysique de l'État? M'avez-vous jamais appris à étouffer mes désirs, à éliminer mes penchants, à sacrifier ce que je pense être mon bonheur, pour maintenir je ne sais quel équilibre social, quel ordre universel, quelle solidarité commune, qui, en définitive,

pour vous sont des abstractions et pour moi des mots ! » Voilà, monsieur, ce que la femme peut répondre à une société qui ne compte pas avec elle. C'est là la limite de sa responsabilité.

Est-elle enfin responsable devant Dieu ?

Oui, seulement devant Dieu la femme se sent coupable ; c'est que jusqu'à ce jour Dieu seul a été pour elle le *Père*. Aussi remarquez. La femme faiblit ; elle ne songe même pas à un être appelé *état*, mais elle s'agenouille et prie ; si sa foi est bien naïve, elle va devant le prêtre, elle lui dévoile son cœur comme le matin elle l'avait dévoilé à Dieu ; si le prêtre lui remet son péché et la fait communier en disant : « Seigneur, je ne mérite pas que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement un mot et mon âme sera guérie, » elle se relève fière, croyant avoir Jésus dans son corps, enivrée de divinité, pure à ses yeux. Ce jour-là, illu-

sion de la foi ! elle étendra une main loyale à son mari sans aucune réserve au cœur.

Oui, monsieur, je le dis avec plaisir, et vous le savez très-bien, une religion puissante comme institution, dont la morale est celle de la société, dont la sanction est la meilleure protection des mœurs, elle a l'avantage d'être le seul lien moral qui attache la femme au devoir.

Mais cette religion y suffit-elle ? Non, certainement, car elle ne fait pas des concessions du cœur une perte irréparable ; car elle a créé les deux éternelles légendes, de la femme infidèle et de la Madeleine ; car elle dit que le repentir rachète tout et qu'il vaut même mieux que l'innocence.

La vraie division des femmes est une autre, à savoir : les femmes *heureuses* et les femmes *malheureuses*.

Les femmes *heureuses* sont celles qui se développent pleinement dans la famille et

trouvent l'amour dans le mariage. Hors de là tout est malheur, plus ou moins conscient, plus ou moins entrecoupé de jours sans affliction et de nuits d'illusion, d'éblouissements et d'ivresse ! Ah ! celles qui ont rencontré tout près de leur berceau l'amour et la dévorante inquiétude d'une mère jeune et chaste ; qui croissent sous ce regard aimé, et qui, un jour, sentant leur cœur ouvert à des impressions neuves, troublé de sensations douces, rempli de désirs vagues, se marient à l'homme jeune comme elles qui leur a fait éprouver cette première transformation, —celles-là qu'ont-elles à demander à la vie, et qu'est-ce que Dieu pourra leur donner encore le jour où elles se sentiront mères ? Voilà les femmes *heureuses*, et, à de bien rares exceptions près, les femmes *fidèles*.

Les femmes *malheureuses* sont celles qui

sortant incomplètes de la maison de leurs pères ne rencontrent dans le mariage ni l'école, ni le gymnase, ni le temple qu'il leur faudrait. Comment marchera-t-il droit, un de ces êtres bornés et amoindris, si la route du bien n'est pas frayée devant ses pieds ? L'homme a le devoir de former l'âme de la jeune fille qu'il a épousée ; or, celui qui ne l'a pas ou ne la communique pas à sa femme cette difficile science de la vie et des hommes, il la livre sans défense aux troubles que la curiosité et l'ignorance jettent dans l'âme. C'est pour cela que je m'empresse de répéter le mot très-vrai de M. Dumas fils : « sur cent femmes coupables quatre-vingts le sont par la faute de leurs maris. » Voilà, monsieur, les femmes *malheureuses*, qui deviennent par leur faiblesse et leur insuffisance les femmes *infidèles*.

Les unes n'ont presque pas de mérite à rester pures. Les autres, si elles ne

fléchissent, elles s'affaissent et quelquefois en meurent.

Ce que les pères et les maris ne font pas encore, la société doit le faire en de certaines limites. Il faut instruire la femme, mais l'instruire solidement.

Il y a des cas où l'instruction d'une jeune fille qui va se marier a été faite à peu près de cette façon : on lui a appris à jouer du piano, moins qu'il en faudrait pour créer une artiste, plus qu'il n'en fallait pour tuer le silence à la maison ; ensuite on lui a appris à danser ; en outre, autant bien que mal, on lui a mis dans la tête le vocabulaire français (chez vous peut être s'en passe-t-on, comme ici du portugais), l'anglais, et l'italien, ce qui embarrasse davantage une petite intelligence, qui se voit dans la possession de tant de langues, sans avoir une idée à exprimer ; en fait de science, les comédies et les romans réalistes forment le fond

de l'instruction, et elle ne manquera jamais de sujet de babil tant qu'il existera son prochain. Et cette petite fée que vous rencontrez dans un bal ou aux courses, entourée et choyée, comme si elle avait de l'esprit, soyez sûr qu'elle se mariera, croyant avoir le droit de concevoir un enfant, de faire un homme. Mais ce qui est désolant pour un sexe comme le nôtre, c'est que cette jeune personne, ravissante autant qu'ignorante, deviendra la sagesse de la maison, le dictionnaire, la mémoire et le raisonnement du mari !

Heureusement, monsieur, cette éducation-là n'est pas commune, et, en général, l'on pense à fortifier la raison des jeunes filles ; mais il faut que la société intervienne dans cette affaire et s'occupe un peu des besoins de l'esprit et du cœur. Et, soyons-en sûrs, le jour où au lieu de ne faire de la femme qu'une polyglotte et qu'une danseuse, et de

ne lui développer que l'adresse des doigts et la légèreté des malléoles, on lui donnera un idéal fort en l'appelant à prendre sérieusement part à l'œuvre commune, ce jour-là, la plupart des crises, auxquelles on offre aujourd'hui de si contradictoires solutions, n'auront plus lieu dans la famille.

Revenons maintenant au droit de tuer.

Si j'avais l'honneur d'écrire à M. Dumas fils je lui dirais : « Faites-vous, monsieur, juré pour un moment et imaginez-vous siégeant dans une cour d'assises. Il y vient devant vous un sieur Y... accusé d'avoir tué sa femme. Vous l'interrogez.

— Est-ce vrai que vous avez tué votre femme ?

— C'est vrai.

— Et pourquoi l'avez-vous tuée ?

— Parce qu'elle « me limitait dans mon

mouvement humain, m'arrêtait dans mon action divine. »

— Très-bien ; et de quel droit avez-vous tué Madame Y... ?

— Ah ! pour cela, monsieur, « je me suis déclaré personnellement son juge et son exécuteur. »

— Au nom de la loi ?

— Non, « la loi se déclare impuissante, elle n'a pas le droit de *déliar* ; au nom de mon Maître. »

— Au nom de Dieu ! Mais votre victime était une de ses créatures.

— Non, « ce n'était même pas une femme ; elle était purement animale ; c'était la guenon du pays de Nod. »

« Voilà, monsieur, ce que serait cet interrogatoire, et vous absoudriez l'homme que vous aviez institué juge. Eh bien ! voulez-vous que je vous traduise votre jugement ?

« Il voudrait dire ceci, d'abord à l'hom-

me : — « va, reprends ton *mouvement humain*, que le crime d'autrui limitait, mais que ton propre crime accélère ; continue ton *action divine*, que le mari malheureux n'a plus, mais que le meurtrier a encore ; rentre dans la société ; renais à la vie morale. » Ensuite à la femme : — « toi, qui dors dans la tombe, ne pense pas échapper par la mort au jugement des hommes ; tu n'étais pas dans la *conception divine*, tu étais la *femelle de Caïn*. »

« Et vous vous laveriez les mains si le peuple *grossier et imbécile* vous arrachait l'homme absous pour le juger d'après sa vieille routine et venger le sang répandu d'un être sans défense.

« Mais, monsieur, savez-vous quel homme vous avez acquitté, quelle femme vous avez poursuivie en son sépulchre ?

« Je ne vous dirai pas que cet homme soit Othello, et cette femme Desdemona, car cela est plus ou moins poétique, et, en

outre, le maure n'accuserait devant aucun pouvoir humain ni céleste la femme qu'il avait aimée, après l'avoir vue couchée dans son innocence, froide comme sa chasteté. *Even like thy chastity!* Mais je vous dirai que cet homme acquitté et cette femme dégradée, je les ai connus. Lui, il vit encore, et libre comme moi ; elle... elle dort dans son linceul, sanglant et pur.

« Savez-vous ce qui s'est passé ? On la crut flétrie, elle était chaste. Le *juge* s'est trompé sur la valeur des preuves, mais l'*exécuteur*, qui était médecin, ne s'est pas trompé sur l'endroit de la carotide. C'est horrible, mais c'est votre loi appliquée. »

Maintenant que j'ai dénoncé, comme il était en mon pouvoir de faire, le droit sans bornes que M. Dumas fils donne au mari, je dirai qu'une deuxième lecture de son livre en atténue la désolante impression.

C'est vrai que M. Dumas fils donne au mari le conseil de tuer, mais à quel mari ?

Au mari-ange, à celui qui est pour sa femme « époux, ami, frère, père et prêtre » ; qui l'initie aux mystères terrestres et divins et forme un seul être avec elle et en Dieu. Tous les autres, le mari riche qui a acheté la fille du pauvre qui ne l'aimait pas ; le mari pauvre qui a épousé l'héritage du millionnaire ; le mari imbécile qui a détruit les illusions et matérialisé le cœur de sa jeune épouse ; le mari stupide qui ne comprend pas sa mission et empêche sa femme de comprendre la sienne ; le mari blasé qui fait la cour à la femme de son voisin et laisse son voisin lui rendre la pareille ; tous ces maris, enfin, qui ne se préoccupent guère un moment de la destinée morale d'un être ici-bas, qui ne comprennent rien aux délicatesses, aux enfantillages, à la pudeur, aux mystères d'un

cœur et d'un esprit qu'ils ont reçus vierges, ils n'ont, dans la loi de M. Dumas fils, aucun droit ni sur le corps, ni sur l'âme, ni sur la vie de leurs femmes, quelque occupables qu'elles deviennent !

C'est beau, n'est-ce pas ? Mais ce qui me fait ne rien retrancher de ce qui est écrit, c'est que le droit de tuer subsiste pour les élus, pour ceux qui ne s'en serviront pas, je le sais bien.

Au fond, voici la question : le mari a-t-il le droit de tuer ? M. Dumas fils répond : oui, pourvu qu'il soit intègre, irrépréhensible, parfait. Cela est alarmant en théorie ; mais la pratique d'une telle loi pleine d'innombrables exceptions savez-vous ce qu'elle serait ? Tous les autres maris se croiraient, dans leur imbécillité, leur étroitesse, leur égoïsme, leur aveuglement, ce mari-type auquel est donnée la plénitude du pouvoir. Point de doute que le livre plein de résér-

ves de M. Alexandre Dumas ne devienne dans peu le code de ces *rois de canton*.

Il faut que la société grandisse par l'égalité; aucun esclavage n'est désormais possible. Or, quand on veut entrer dans cette voie, il se lève un des talents les plus populaires du temps pour effacer le mot de pardon de Jésus et donner à chaque homme, dans sa conscience, le droit de tuer sa compagne, sa femme, son amie. Savez-vous ce que l'on fait en organisant de la sorte la famille sous la *patria potestas*? On fait du mariage un guet-à-pens, de la femme une concubine. Le meurtre est un pouvoir d'intimidation, qui ne sert que contre les lâches; les âmes pures se révolteront instinctivement devant ces maris, qui n'ont pas besoin de la hache pour être l'exécuteur des hautes-œuvres de leur propre tribunal.

Juge et bourreau! voilà la juridiction

de l'homme sur la femme — dans la cité de M. Dumas.

Mais d'où provient-il ce droit ? Du contrat ? Le mariage est vraiment un contrat, le premier des contrats ; mais, d'abord, une première objection : sur cent mariages combien y en a-t-il d'amour ? Il est bien vrai que très-peu de mariages sont faits par contrainte absolue, matérielle, menaces ou autre chose ; mais la contrainte morale des parents, compte-t-elle pour rien ? La séduction de la mère, les souhaits de la famille, la complicité des frères et de la maison, tout arrive à déterminer l'enfant, qui ne sait pas, qui n'a pas regardé en face, fixement, avec conscience, l'union qu'elle va contracter. Ah ! combien de ces jeunes filles qui ne voient pas l'avenir, qui ne se doutent pas de la fin du plaisir dont elles jouissent, qui vivent dans chaque jour, combien peu de ces êtres imparfaits et de ces esprits

volages, ont-ils pressenti l'éternité et l'absolu d'aucun sacrifice ! Quelle idée ont-ils de l'indissoluble ? Que pensent-ils d'une existence *senza speranza*, au seuil de laquelle on tue l'espérance ? Eh bien ! la logique du maître est impitoyable. Le contrat est là, valable et inviolable, et il faut qu'un jour, si cette enfant se laisse abuser, qu'elle meure. Quelle société permet de tels pactes, où la volonté d'une des parties n'est engagée ni devant Dieu, ni devant la famille, ni devant l'autre, et où précisément celle-là, et celle-là seulement, donne la vie en gage de sa bonne foi ?

Permettez, monsieur, que j'écarte de ma route la question du jugement absolu du mari. Cette justice individuelle ne me paraît pas plus sacrée que celle du brigand, et elle me paraît plus lâche. Irions-nous créer dans la société une autre exploitation — la plus

infâme de toutes, mais aussi possible que les autres — des maris qui tuent ?

Devant le meurtre de la femme, le cri de la société est bien autre que celui de M. Dumas fils, revendiquant sa part de responsabilité dans la justice personnelle du mari. C'est le cri du jeune Daniel s'exclamant dans les rues de Babylone, le jour où l'on emmenait la belle Suzanne hors de la ville pour la lapider : « Je suis innocent du sang de cette femme ! »

Oui ; tout ce désordre moral, cette anarchie sociale, ce guet-apens continuel, cette commune-à-famille, cet échafaud-à-domicile, toutes les barbares *Institutes* résumées en deux mots — *tue-la* — : tout est personnel, je ne dirai pas au sentiment, mais, à la fantaisie de M. Alex. Dumas fils. Le peuple, laborieux et humain, il garde dans son cœur un autre commandement, celui de la vie ! ou par la séparation,

ou par le divorce, ou par le pardon, mais toujours — la vie !

Le mariage, chose et institution humaine, donnera tantôt des charmants fruits, tantôt des fruits secs ou amers. Voilà ce que l'on ne veut pas voir. Il y a des personnes qui veulent refaire la société, peut-être l'univers, croyant que ce qui va sortir de leur tête dans un rêve incomplet et *inadéquat*, sera plus parfait que l'œuvre de l'humanité, des siècles, de la nature, et, il faut le croire, de Dieu. Pour ceux-là, tout ce qui est réel semble antique et usé déjà par la réalité ; on demande du nouveau, de l'inconnu, sûr que l'on est que l'avenir sera une tout autre chose que le présent. Je ne doute pas que l'avenir arrive à des institutions, morales, politiques et sociales, bien différentes des

institutions incomplètes de mon temps ; mais je sais aussi que personne n'a la possession de ce secret, et que la société qui doit remplacer la nôtre n'a pas encore été conçue.

Un des sophismes les plus funestes à notre temps, est celui d'accepter toute utopie indistincte et confuse, sous prétexte que l'avenir est de transformation, et qu'il faut fuir le passé aussi vite qu'il nous fuit. Combien de personnes ne se plaisent-elles pas au vague de ces utopies, qui croient sentir la chaleur vivifiante de l'avenir sous la cendre des monuments que la Commune a brûlés pour ses funérailles ? Oui, je connais quelques esprits, généreux et droits, qui se demandent s'il n'y avait pas des lueurs et des étincelles des choses futures dans la dernière éruption de Paris. Il y a tout un monde de personnes prises d'une maladie de curiosité, d'une soif du nouveau, qui applaudissent à chaque

transformation, comme un acheminement vers le monde qui remplacera le nôtre. Ces gens-là, quand ils arrivent devant une institution séculaire, aux lignes parfaites, pleine de glorieux souvenirs, ils ne se laissent pas une minute éblouir. Cela a le défaut d'exister, de ne pas être un rêve ! Ah ! si ce monument n'était qu'une brume flottante, qu'un point à l'horizon, visible seulement au télescope de l'imagination ! Mais non, cela arrête la vue ; cela existe. Or, le réel n'a pas de poésie — la poésie qui n'appartient qu'aux choses qui ne sont plus ou à celles qui ne sont pas encore ! Les voilà donc demandant à grands cris que justice soit faite de cet amas informe d'un âge grossier !

Ce sophisme, dont je viens de vous parler ~~■~~ longue<sup>ment</sup>, et qui n'est pas celui de M. Girardin mais de son école, fait que l'homme ne soit jamais de son temps et qu'il ne puisse en jouir. Il est l'esclave de ses fils ; le

présent qui enfante l'avenir en est écrasé. Mais on ne doit pas se conduire de la sorte. Parce que le mariage a des défauts, faut-il abolir la famille ? Non. Le mal n'a pas le droit d'imposer au bien la perte de ses plus chères institutions, de celles où s'abrite le peu de bonheur humain. On ne doit pas faire comme Macbeth, tuer d'un coup l'homme qui dort et le sommeil. Il faut certainement relever la femme au-dessus du fou et du mineur, et en faire un être aussi libre que l'homme ; mais le mariage, s'il faut le régler et borner un peu le trafic de la dot, il ne faut pas l'abolir. On arracherait le sol même avec les racines de l'arbre ; combien de choses dont le cœur a toujours vécu disparaîtraient alors dans un morne désenchantement ?

Cette règle-là de la concurrence appliquée à la femme, ce développement de l'école de Manchester et du *libre-échange* au sein de

la famille, ce « laissez-faire, laissez passer » dit à l'amour : tout cela, si c'est de l'avenir, c'est à nous faire aimer les choses de notre temps et à désirer de ne pas leur survivre.

Je ne ferai aucune accusation au rêve de M. de Girardin — *la femme libre* — ; je reconnais la pureté de cette conception. Il nous faudrait revenir au plus lointain passé, au temps où il y avait encore l'inspiration de la nature, où l'âme se reposait chaque soir et s'éveillait chaque matin au sein de Dieu, où la tente du patriarche se dressait seule dans une vaste campagne, pleine des fleurs, des sources, des fruits, et des moissons du ciel, pour avoir la *femme-libre*. Oui, en ces temps-là personne ne douterait de donner sa fille ou sa sœur à un Abraham et à un Jacob, sans autre sacrement, autre contrat, autre gage que leur amour. Dans leur cœur ces fiancés faisaient un serment devant Dieu, et c'était pour la vie et

pour la mort. Ils vivaient sous la même tente et couchaient au même tombeau. Je ne vois pas que des temps semblables puissent revenir. Combien de siècles, M. de Girardin prendrait-il pour faire l'humanité redevenir naïve ? Voilà la seule objection que je ferai au livre — *L'Homme et la Femme*.

Je comprends ce régime, mais dans un passé lointain. C'est idéal, mais réalisé aujourd'hui ; demain, dans l'avenir, c'est absurde. L'humanité marche, les sciences se développent, le mystère des choses s'éclaircit, l'électricité et la vapeur effacent les distances, on fait de l'Afrique une île immense, les villes naissent à vue d'œil, on sait tout et l'on peut tout ; c'est le progrès incessant et infini, l'humanité s'empare de tous ses domaines ; mais ce qu'on a laissé derrière, le cœur, la poésie, l'idéal, cela est perdu sans retour.

Le régime de la liberté absolue dans les

relations de l'homme avec la femme serait tout simplement celui de la promiscuité ; on arriverait à la situation des peuples primitifs. Et de cette chute se relèverait-elle, la société ? Naissent-ils deux fois les hommes comme Cécrops, qui a fondé Athènes et le mariage, c'est-à-dire, qui a donné les deux réalisations sociales les plus complètes à l'idée du beau et à celle du bien ? Non ; ce rêve, d'ailleurs très-pur de M. Girardin, il ne faut pas le nourrir, ni moins encore, obscurcir de sa lumière la réalité, quelquefois un peu sombre, du mariage. Il est une fleur idéale qui aura un jour son éclosion, si le jour arrive pour l'humanité de refaire la virginité de son cœur, la spontanéité de son âme.

Si je combats les solutions exagérées, je me rallie à l'énergique appel que M.

Girardin a fait en faveur du divorce et de la liberté de tester. Je veux cependant le divorce, comme exception, et borné à deux cas : au cas d'adultère, et au cas de condamnation de l'un des conjoints à une peine infamante, l'autre n'ayant pris aucune part au crime. Je tiens à l'indissolubilité du mariage, à ce qu'il soit — le point d'intersection de deux destinées et la fusion de deux âmes. — Le divorce en cas d'adultère ne détruit pas cette indissolubilité. Il faudra franchir un abîme pour arriver à la plage que l'on désire. On me dira : « c'est si facile de traverser un tel Rubicon, l'amour et l'imagination y aidant ! La femme mariée, qui aimera un autre que son mari, s'empressera de trahir celui-ci pour qu'il y ait divorce ; or, en face de la morale il vaut mieux que la femme sorte pure du mariage que flétrie. »

Je réponds :

D'abord, la femme n'aurait pas le courage de venir dire au mari : « — je t'ai trahi, accuse-moi pour qu'il y ait divorce. » Ensuite, cette femme n'aurait pas le droit de passer à de nouvelles noces ; Jésus le lui a défendu. Seul aurait la faculté de se remarier le disjoint innocent.

Instruire la femme ; lui faire comprendre le caractère sacré du mariage ; lui donner la possession pleine et l'administration entière de ses biens ; l'élever pour la maternité ; détruire tous les liens qui l'enchaînent au sein du foyer ; voilà, monsieur, le grand devoir de notre siècle.

Vaincue sans qu'elle ait lutté, opprimée sans qu'elle résiste, la femme a traversé tous les esclavages ; sans doute elle est aujourd'hui bien plus dignifiée chez les Anglais et les Français que chez les *maoris* de la Nouvelle Zélande ; le régime du *Code civil* est bien plus doux que celui du *tomahawk*

indien ; mais le préjugé européen n'est pas moins une oppression que le droit primitif de la force. Je n'ai pourtant pas à réformer ; tout mon devoir est de savoir comment on doit délier le *nœud gardien* dans la société d'à présent.

Maintenant, puisque tous ont dit leur pensée entière, je dois dire aussi la mienne. Il ne me faut pas m'en aller d'ici sur la première montagne pour lire dans mon cœur : la vie s'écoule dans la plaine. D'ailleurs, à ce moment, je vois partout dans la création l'énergie de l'Amérique. Vous, poète de la nature, s'il en fût, vous verriez partout ici une pensée agissant sur la pierre, l'eau, la verdure et les nuages ; le beau travaillant la matière, et Dieu se montrant aussi parfaitement à travers les éventails humides des palmiers sur un pan étoilé du

ciel, que dans cette *ivresse de l'infini* qui possède notre cœur. Devant un tel témoin on est de force sincère, et je suis sûr de ne pas vous tromper, en disant comment je comprends les devoirs de l'homme par rapport à la femme, dont il veut faire sa compagne et son autre conscience.

L'homme qui, ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans, se reconnaît libre de toute liaison, ou de devoir, ou d'honneur, ou d'amour, doit avant de se marier faire trois méditations :

Sur son devoir,

Sur la femme qu'il veut épouser,

Sur son aptitude au mariage.

Dans une première méditation il doit se dire :

« Je ne veux échapper ni à mon devoir d'homme, qui est de me reproduire, ni à mon devoir de citoyen, qui est de constituer une famille. La procréation hors du

mariage est l'accomplissement d'une loi physique, mais aussi la violation d'une loi sociale ; tandis que si je me reproduis dans le mariage, j'accomplis en même temps ces deux lois. Il faut donc que je me marie, si je ne veux pas être un égoïste, ni manquer à un devoir de solidarité. Mais le mariage est bien plus que la réunion exclusive et éternelle de deux énergies physiques, il est la communion de deux âmes. Ce n'est pas seulement deux organismes différents qui s'accouplent, c'est aussi l'avenir de deux êtres qui devient indivis ; c'est une complète communauté qu'ils font de leurs espérances, de leurs aspirations, de leur travail, de leur honneur ; *individuae consuetudo vitae*. Or, cette union éternelle de deux volontés dans une même pensée ne se réalise que par l'amour, fusion de deux êtres distincts en un être moral indivisible, s'appelle-t-il l'*Homme-Femme*, la *Femme-Homme*, l'*Individu-social*, ou

tout simplement le *Couple*. Il faut donc que je me marie à la femme que j'aimerai. »

Ah ! monsieur, l'homme qui aura fait sincèrement et sérieusement une telle méditation, et qui aura la droiture nécessaire pour y conformer sa vie, a déjà éloigné de son chemin la plupart des obstacles et a commencé à marcher dans la voie du salut. Celui-là dormira en paix, en attendant que son cœur lui fasse entendre une première révélation. Or, pour de telles consciences le prix ne tarde guère à venir, et elles rencontrent tout aussitôt cette moitié de leur âme qui commençait à leur manquer.

Il vient un instant où ce cœur fort et bien nourri de raison se prononce et dit à son maître, comme Éliézer à Isaac : « Voici la fiancée que j'ai trouvée pour toi. » Devant cette personne aimée, il faut un peu plus de force pour méditer ; l'examen est

douloureux parfois, car on se meurtrit soi-même. D'ailleurs, le cœur est le plus grand des sophistes, parce qu'il est le plus grand des poètes. Mais il faut raisonner, et ne pas livrer sa destinée au hasard. Alors l'homme s'interroge lui-même sur le compte de la femme :

« J'aime cette personne, je veux me lier à elle. Le dois-je ? N'ai-je pas tort ? Puis-je me fier à elle, comme à ma mère ? La mission de la femme au foyer est toute de sérieux et de recueillement. Or, y a-t-il dans la gaieté de cette enfant, en tout son badinage et son continuel babil, quelque trait de caractère. A-t-elle assez d'éducation pour aimer la simplicité ? Elle qui va déjà dans le monde, qui est presque initiée aux mystères de la *flirtation*, se contentera-t-elle toujours des joies de sa maison et aura-t-elle assez de sagesse pour ne croire jamais que le bonheur coure les rues ! Enfin, il me

faut bien connaître cette personne, avant de lui confier, selon la société, mon honneur et celui de mes enfants ; selon moi, notre bonheur. »

Et l'homme, monsieur, commence à étudier la femme de son choix, et à la connaître ; si au bout d'un mois ou de cinq ans, parce qu'il y a des caractères transparents comme il y en a d'impénétrables, il vient à se dire que cette femme est celle qui lui convient, que Dieu la lui a désignée par une révélation infallible de tout son être, par des *affinités électives* incontestables ; alors, avant de franchir le seuil de la maison pour demander la main de la jeune fille, cet homme doit regarder dans son âme, et chercher à voir clair au dedans de lui.

« Puis-je me marier ? doit-il se dire. Ai-je assez de constance pour ne pas chercher dans toute la durée de ma vie, qui commence à peine, le bonheur ou le plaisir hors de

ma maison ? Moi, qui ai l'imagination active et des désirs avides, trouverai-je dans l'enclos du foyer assez d'espace pour prendre mon essor ? En définitive, ce n'est pas seulement mon bonheur que je vais livrer à ma fiancée ; c'est aussi son bonheur qu'elle me confie ! Si je faiblis, je perds devant Dieu le droit de l'accuser ; je le perds même devant le code. Il faut donc que je prenne avec ma conscience un engagement, dont je puis ne pas sentir la rigueur, mais sous le poids duquel je puis aussi m'affaisser. »

Voilà, monsieur, la triple méditation de l'homme une fois arrivé au seuil du temple ; s'il le franchit, — je parle d'un homme d'honneur et l'honneur doit être ~~est~~ le devoir — soyez sûr que ce mariage donnera des éclosions et des fruits à faire toujours bénir Dieu. Elle n'aura pas un triste dénouement cette liaison réalisée sur le pied de l'égalité

morale entre deux êtres qui se méritent et se récompensent l'un l'autre.

Si un jour, pourtant, par un de ces écarts indéfinissables, cette femme vient à trahir l'honnête homme qu'elle a épousé, on ne peut parler à cet homme un autre langage que celui-ci :

« Cette femme qui vous a tant aimé vient de vous trahir ; tous les sacrifices que vous lui avez faits pour mieux la mériter n'ont pu détruire dans son imagination la monotonie de parcourir toujours les mêmes sentiers et le fatal désenchantement de l'intimité ; en vous dévouant vous vous êtes rendu vulgaire. Tout votre passé est aujourd'hui flétri, votre mémoire est un éternel tourment attaché à votre vie ; vous ne pouvez savoir quelles de vos joies ont été pures, quelle part de votre bonheur a été vue par elle sans un mélange de pitié et d'ironie. Dans ce mariage, tant discuté par votre

raison, accepté avec tant d'empressement par votre cœur, si plein dans son printemps de fleurs et de fruits, poésie de votre jeunesse, souvenir amer mais ineffaçable de votre maturité — puisque vous ne pouvez tout à fait oublier l'impression de sa première ivresse — ; dans cette union de raison et de sentiment, vous n'avez pu être autre chose qu'un mari malheureux. Je vous dis, sans rien abrégier ni atténuer, que votre situation est une des plus malheureuses situations morales qu'il y ait.

« Maintenant voulez-vous savoir ce que vous devez faire à l'endroit de cette femme ?

« Si vous croyez qu'elle vous aime encore, et que dans sa faute elle n'a cédé qu'à un étourdissement, qui lui fait plus de honte qu'il ne vous cause de chagrin, et qui l'a laissée désenchantée de la saveur du fruit défendu ; si vous pensez en outre qu'en par-

tant avec elle et en l'excusant vous vous l'attacherez à jamais par la reconnaissance — et si vous avez l'âme assez grande pour pardonner — pardonnez-la, mais à la manière de Jésus, la seule façon digne de donner le pardon — sans restriction mentale et pour toujours !

« Si vous ne voulez pas pardonner, ou ne le pouvez —, gardez-la chez vous, à sa place, vous privant de toute intimité avec elle —, ne subissant sa vue que pour ne pas blesser mortellement au cœur votre fille qui commence à comprendre. C'est une étrangère pour vous, c'est à peine la mère de vos enfants.

« Mais si un tel sacrifice vous semble cruel, si vous craignez de sentir au contact de cette femme, quand vous aurez devant le monde à lui serrer la main, l'impression glaciale de la possession d'autrui, si la risée de quelques imbéciles et la pitié de quelques

gens de bien vous paraissent beaucoup plus lourdes à subir que le malheur de vos enfants, touchés au fond du cœur ; alors, exercez envers cette femme la plénitude de votre droit.

« Cette plénitude la connaissez-vous ?

« C'est le droit de vous en séparer, lui rendant l'argent qu'elle vous a apporté ; c'est de vous dire : « Désormais elle est pour moi comme un cadavre ; quelque vie qu'elle se choisisse, quelque avenir qui lui soit préparé, dusse-t-elle s'élever à Dieu par l'expiation ou se prostituer à la foule : tout est fini pour moi, cela ne me regarde plus ; elle n'ajoutera plus rien à mon mépris, ni, dès que je lui aurai parlé pour la dernière fois, à mon oubli. »

Je ne suis pas allé sur la *montagne* pour vous écrire et pour méditer. Je sais bien que l'air des montagnes relève et élargit l'âme ; il semble que l'on s'y abreuve à des sources mystérieuses, que l'on y puise l'inspiration dans l'infini, que l'on y éprouve la grande *transformation*. Mais, monsieur, j'ai mieux aimé rester dans ma plaine à moi.

Je vous écris du Flamengo, un des plus beaux endroits de Rio de Janeiro, au bord de la mer. J'ai devant moi un des plus grandioses spectacles qu'il soit donné à l'homme de voir. Vos marins doivent vous avoir raconté les merveilles de cette scène ; aujourd'hui même le pavillon de France est salué dans notre port aux mâts de trois frégates.

En ce moment la baie s'étend tranquille et immense ; le ciel est d'un bleu très-clair, et au bord inférieur du seul nuage qu'il y ait, un épais nuage de jais, se détache le

disque de la lune, brillant comme jamais. Quelle ombre ce nuage projette sur la mer et de quelle natte de lumière la lune la traverse, comme le sillage phosphorescent d'un navire invisible ! Rien n'incline plus à la méditation qu'une telle nuit.

Le bruit de la mer qui vient briser sur le sable en lames d'argent ; les barques des pêcheurs qui prennent le large et dont les voiles ressemblent à des ombres blanches qui vaguent dans l'espace ; autour de moi, les collines qui encadrent la baie, grand lac au bord de l'océan, le profil noir du *Pain de Sucre*, vedette de pierre qui en domine l'entrée, et les palmiers de la plage ; au fond, l'amphithéâtre de granits gigantesques dont la dentelure se découpe sur l'horizon confus ; voilà, monsieur, ce qui est vraiment grand et beau, et que je voudrais voir peint par vous !

Oui, vous qui nous avez donné en des ta-

bleaux si succincts et si rapides qu'ils sont la perfection même le sentiment de la nature orientale ; vous qui avez reproduit devant nos yeux les paysages de la Terre-Sainte et qui avez donné une nouvelle vie à l'âge patriarcal ; vous qui avez saisi d'un seul regard « l'horizon de Jésus » depuis le Carmel jusqu'au golfe de Khaïfa ; quelle inspiration ne puiseriez-vous pas, monsieur, dans cette nature américaine, aux couleurs ardentes, à la lumière d'or, d'une variété, d'une abondance, d'une grandeur infinies !

De même que l'aridité de la Palestine, ce désert où vous n'aviez, comme autrefois Job, d'autre interlocuteur que Dieu, a donné à votre génie cette mélancolie que vous avez doucement appelée « une parfaite indifférence pour tout ce qui est étranger à la vie morale \* » ; de même ici vous sentiriez dou-

---

\* *La chaire d'hébreu au collège de France.*

bler votre tendance vers l'infinité, et vous seriez épris d'un amour du grand, d'une fièvre de vie et de jeunesse, qui est la maladie des mondes nouveaux, mais maladie — et permettez que j'emprunte encore une de vos expressions — « à la façon de la perle, précieuse et exquise hypertrophie \* ! »

Il est bien vrai : notre lumière, notre ciel, notre végétation et nos montagnes, tout est une création à part que doit connaître quiconque veut devenir le peintre ou le poète de la nature entière. Nous sentons tous ici l'influence de notre terre et de notre ciel ; l'esclavage, ignominieux legs du passé, cancer qui ronge la vitalité du pays et en empoisonne le sang, ne nous fait que mieux sentir le prix de la justice et de la liberté !

Nous sommes aussi la jeunesse, et notre

---

\* *La monarchie constitutionnelle en France.*

avantage est d'agir sous l'influence du rêve moral et divin, qui plane dans les hautes âmes et qui est l'honneur de l'idéalisme et du siècle. Ces semences-là ne peuvent germer que dans nos cœurs : « on ne met pas le vin nouveau dans des vieilles outres, » a dit Jésus, le plus grand des *initiateurs*.

Maintenant, à nous le devoir d'élargir les horizons de la pensée et de l'énergie humaine, de créer pour ceux qui viendront après nous un idéal plus arrêté, plus conscient, plus net que celui qui soulève aujourd'hui notre âme.

C'est parce que nous méditons sur les grands problèmes de la morale et de la société, que nous avons les yeux sur la France qui est la patrie de nos idées et quelque peu de nos rêves.

Outre cela, monsieur, vous savez que votre pays a le privilège de passionner les autres peuples ; pendant longtemps il a été la scène du monde et de la civilisation.

Le levain celtique qu'il y a dans le peuple bouillant de ses grandes villes, l'anarchie intellectuelle où elle se jette en de certaines époques, sa foi à la justice qui lui donne l'élan d'un « soldat de Dieu », ses instincts chevaleresques, sa gloire éblouissante, et ses foudroyants malheurs, font de la France le personnage le plus dramatique de l'histoire moderne. C'est parce qu'elle attire tous les regards qu'on est obligé de l'aimer, et vous êtes un des premiers à qui nous devons révéler cette sympathie qu'elle fait naître partout.

Oui, monsieur, car personne n'est plus français que vous, pas même M. Thiers. On le sent tout de suite en vous lisant. Votre impartialité scientifique, votre méthode historique, tout cela lorsqu'il est question de votre pays disparaît et fait silence : on n'entend que votre cœur. Quelquefois vous paraissez livré à cette fraternité universelle, qui abat les barrières des peuples, qui efface

même la ligne du Rhin, qui fait de la patrie un vieux préjugé et un mot usé ; mais cela n'est en vous que le vœu généreux de l'idéaliste, et tant que l'Alsace et Metz resteront aux mains de la Prusse, vous reléguerez, tout aussi bien que M. Gambetta lui-même, dans un grand lointain, ce rêve mal venu comme politique au temps de M. Krupp. Mais, quand vous descendez dans la pratique, quoique, dans votre monarchie platonique, il me soit très-difficile de démêler ce qui est conception du philosophe de ce qui est compromis du partisan, quand vous nous parlez de votre pays, quel entrain et quel orgueil ! N'est-ce pas vous qui avez écrit : « La France peut tout, excepté être médiocre. Ce qu'elle souffre — et dire que vous écriviez ceci avant la guerre et le démembrement ! — elle le souffre pour avoir trop osé contre les dieux ? »

Eh bien ! monsieur, cet aveuglement que

vous avez pour les fautes de votre pays, puisque vous vous demandez si votre pays en a jamais commis, nous l'éprouvons tous d'une certaine manière.

Aussi impartial que vous sur cet endroit, je ne conteste aucun des grands services que l'Allemagne a rendus au monde ; je n'oublie ni la Réforme, ni l'imprimerie, ni l'idéalisme, ni la musique, ni le développement prodigieux qu'elle a imprimé de nos jours à la science. Non, pour moi, Goëthe, Novalis, Schiller, sont tout aussi vivants que Victor Hugo, Lamartine et Musset ; Kant et Schelling, comme Descartes et Pascal ; et je sais aussi que vous n'avez pas un génie musical que je puisse invoquer devant un Beethoven et un Mozart. Mais, monsieur, l'Allemagne est un pays à moitié féodal, et qui a un idéal tout à fait différent du nôtre. Nous ne sommes pas en communication avec elle, et nous sommes d'une autre race. Voilà ce

qui nous a fait éprouver, à moi par exemple qui n'ai pas une goutte de sang français dans les veines, pendant votre dernière guerre, les mêmes angoisses et plus d'anxiété certainement que vous-mêmes.

Je me rappelle très-bien, si je pouvais invoquer d'ici le témoignage d'un de vos compatriotes, il me le donnerait certainement, je me rappelle le temps où commença la guerre. J'étudiais le droit à Pernambuco. Le jour où devaient arriver les courriers d'Europe nous nous portions en foule sur le quai pour attendre le premier canot de bord. Au commencement nous n'avions pas une sympathie bien franche pour votre cause, quoique vous aimant beaucoup ; nous croyions à vos rapides succès et aux calamités du despotisme victorieux. Nous étions les victimes de ce doute affreux qui tua un de vos amis, Prévost-Paradol. Mais lorsque les premières nouvelles éclatèrent, comme la fou-

dre, de ce côté de l'Océan, quelle poignante douleur pour nous de suivre sur la carte de France la marée de l'invasion, de la voir tout engloutir, et entourer de tous les côtés d'une étreinte de fer, comme l'océan entoure le roc, ce point culminant du monde, qui s'appelle — Paris !

Je ne veux pas, monsieur, renouveler en la rappelant une « douleur cruelle », aujourd'hui surtout que notre cœur s'ouvre de nouveau à l'espérance, et que le pays se relève sous la direction d'un homme dont le nom marquera dans l'histoire l'avènement de la *France nouvelle* !

Je n'ai voulu montrer autre chose, par ce peu de mots que je viens d'écrire, que l'affinité morale qui nous lie à votre pays.

Comment en serait-il autrement ?

Nous recevons tout sous la forme française ; c'est elle la forme définitive que pren-

nent les arts et les lettres pour arriver jusqu'à nous. Les chefs-d'œuvre grecs comme les romains, l'abrupte et grandiose poésie sémitique comme la fraîche et naïve poésie du Nord, se vulgarisent dans mon pays sous cette forme française, éternellement jeune, claire et limpide.

Parfois nous nous demandons en lisant ses admirables dialogues s'il n'y a pas dans notre Platon un peu de votre Cousin ; vous-même, monsieur, il veut nous paraître que vous prêtez des accents de douleur au désespoir de Job et que vous doublez la joie de la fiancée du *Cantique*.

C'est pour cela, et parce que nous appartenons à cette race latine, dont la France redeviendra l'épée, que nous tenons à ce que l'influence française ne se change pas en corruption. Qu'un seul crime découle d'un de vos livres ; que le caractère, je ne dirai

pas de notre peuple, ni d'aucun peuple, mais de quelques individus, s'altère et se corrompe sous le charme d'une parole éloquente qui prend de l'écho chez vous ; — voilà ce qui nous désole, car il nous faut bien songer à la pureté des sources où notre peuple s'abreuve, de peur qu'il n'aille boire ailleurs ou qu'il ne perde la soif de toute vérité !

Voilà, monsieur, la raison qui m'a inspiré cette lettre, que je sou mets à votre sûr jugement, en regrettant que vous ne preniez plus souvent l'initiative des questions morales de notre temps.

En m'adressant à vous j'ai cherché une des plus hautes consciences du bien et du beau qui soient venues sur la terre, et, en même temps, j'ai accompli un devoir de vasselage littéraire.

Cet hommage que vous recevez de si loin vous montre, quelque humble qu'il soit,

la grande étendue de votre œuvre ; c'est que votre génie a une orbite immense, et que partout, sur notre planète, il y a des esprits qu'il éclaire, des âmes qu'il échauffe.

Recevez donc, cher Maître, l'assurance de mon admiration sans réserve.

JOAQUIM NABUCO.

Flamengo — 21 octobre 1872.

## ERRATA

PAG.

- 12 privilège — pour — privilège
- 16 subtiles — pour — subtils
- 19 aîné — pour — aîné
- 30 ne lui laissant — pour — ne le laissant
- 36 après qu'il épouse — pour — après avoir épousé
- 41 étendra une main loyale — pour — tendra une  
main loyale
- 44 peut être — pour — peut-être
- 51 ocupables — pour — coupables
- 52 guet-à-pens — pour — guet-apens
- 57 incomplètes — pour — incomplètes
- 60 laissez passer — pour — laissez-passer
- 6 c'est idéal, mais réalisé aujourd'hui ; demain, dans  
l'avenir, c'est absurde — pour — c'est idéal ;  
mais réalisé aujourd'hui, demain, dans l'ave-  
nir, c'est absurde
- 69 trait de caractère. — pour — trait de caractère ?
-









## BRASILIANA DIGITAL

### ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que participam do projeto BRASILIANA USP. Trata-se de uma referência, a mais fiel possível, a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital - com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

**1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais.** Os livros, textos e imagens que publicamos na Brasiliiana Digital são todos de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

**2. Atribuição.** Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Brasiliiana Digital e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

**3. Direitos do autor.** No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se um obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Brasiliiana Digital esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente ([brasiliiana@usp.br](mailto:brasiliiana@usp.br)).